

**Organisme de Gestion
de l'École Catholique
Saint-Louis Blaise Pascal**

**ANNÉE 2019 - 2020
TARIFS**

Pour l'année scolaire, la perception des contributions couvre trois périodes :

- septembre à décembre
- janvier à mars
- avril à juillet

- La contribution des familles :

- les maternelles 750 € à l'année.
- les primaires 810 € à l'année.
 - . 10 % de réduction pour un deuxième enfant,
 - . 20 % de réduction pour un troisième enfant et au-delà.

L'assurance individuelle accident est incluse dans la redevance forfaitaire annuelle.

- Garderie du matin (7 h 30 - 8 h 20) : 282,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Garderie des maternelles (16 h 30 - 17 h 45) : 244,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Étude des primaires (16 h 30 - 17 h 45) : 410,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

- Garderie du soir (17 h 45 - 19 h) : 358,00 € à l'année
. exceptionnelle : 6,00 €

Pour l'activité piscine, forfait annuel : 76 €.

Pour la restauration forfait annuel 980 €

Réparti sur les 3 périodes comme suit :

- septembre à décembre : 390,50 €
 - janvier à mars : 298,40 €
 - avril à juillet : 291,10 €
- repas exceptionnel au ticket : 8,10 €

Matériel scolaire (forfait annuel)

- classes maternelles : 18,20€
- classes primaires : 10,90 €

Les sorties pédagogiques et intervenants extérieurs.

Chaque projet fait l'objet d'une circulaire précisant le coût qui sera facturé.